

# Les enquêtes ménages

## Qu'est-ce qu'une enquête ménage ?

L'Insee mène un grand nombre d'enquêtes de périodicités différentes, auprès des ménages. Les chiffres trimestriels de l'emploi et du chômage sont issus de l'enquête « Emploi en Continu ». Chaque année, les enquêtes « Loyers et Charges », « Cadre de vie et Sécurité » et « Statistiques sur les Ressources et Conditions de vie » permettent de produire des indicateurs sur les loyers, la sécurité et la pauvreté. D'autres enquêtes ont lieu tous les cinq à dix ans et couvrent d'autres aspects tels que les conditions de travail, le patrimoine des ménages, le logement, la santé, l'insertion des jeunes...

## Qui est concerné ?

Il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage. Un échantillon de logements est tiré au hasard garantissant la représentativité de l'ensemble de la population. Mais la participation de chacun est indispensable à la qualité des résultats. Les ménages concernés sont avertis par un courrier de l'Insee. L'enquêteur prend ensuite contact avec le ménage pour fixer un rendez-vous. Lors de la visite, l'enquêteur, soumis au secret professionnel, est muni d'une **carte officielle** et réalise l'enquête avec un ordinateur portable.

COLLECTER

## Enquêtés, merci de réserver un bon accueil à nos enquêteurs !

Les enquêtes ménages se déroulent par téléphone, internet ou en face à face, au domicile du ménage enquêté ou dans une salle mise à disposition par la mairie.

MESURER

## Qui est au courant ?

Les Préfectures, les **mairies**, les gendarmeries ainsi que les commissariats de police sont avertis par courrier qu'une enquête se déroule dans leur territoire de compétence.

## A quoi servent les enquêtes ménages ?

Elles permettent d'observer l'évolution de certains comportements économiques et sociaux des ménages et des individus. Les informations statistiques qui en résultent sont utiles à la collectivité : administrations, entreprises, chercheurs, médias, enseignants, particuliers.

Pour en savoir plus et découvrir nos différentes enquêtes, rendez-vous sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (Services/Répondre à une enquête de l'Insee/Enquêtes auprès des particuliers).

Un calendrier annuel des enquêtes est également disponible à l'adresse suivante : <https://www.insee.fr/fr/information/1401982>

COMPRENDRE

Toute communication auprès de vos administrés est donc bien accueillie !

N'hésitez pas à nous contacter: [dr31-dem@insee.fr](mailto:dr31-dem@insee.fr)